



Propriétaire qui coupe l'eau et l'électricité

Par **chouchou59**, le **28/05/2013 à 09:50**

Bonjour,

Ayant des problèmes d'argent, cela fait plusieurs mois que nous ne payons plus le loyer (ainsi que les charges, vue qu'elles sont comprises dedans).

Il y a quelques jours, nous avons croisés le propriétaire qui nous a dit qu'il était là pour nous couper l'électricité et que la semaine prochaine, il nous couperait l'eau.

Nous voudrions savoir s'il est en droit de faire ça et s'il est en droit de prendre la décision de lui même (nous n'avons eu aucun papier).

Merci.

Par **cocotte1003**, le **28/05/2013 à 15:02**

Bonjour non le bailleur doit louer un bien décent, il vous doit donc l'accès à l'eau et l'électricité. Consulter l'Adil de votre secteur, ils vous aideront à faire respecter vos droits. Mais attention, en ne réglant pas votre loyer, vous vous exposez à une demande d'expulsion. Essayez au moins de contacter votre bailleur pour trouver un arrangement en lui versant au moins une partie raisonnable du loyer, cordialement

Par **Lag0**, le **28/05/2013 à 16:07**

Bonjour,

Effectivement, en théorie, le bailleur ne peut pas faire cela, mais de votre côté, vous devez payer le loyer et les charges.

Si comme vous dites, cela fait plusieurs mois que vous ne payez plus, on comprend l'attitude du bailleur...

Par **chouchou59**, le **28/05/2013** à **17:03**

Merci pour vos réponses, j'en prends note.